

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

ABONNEMENT

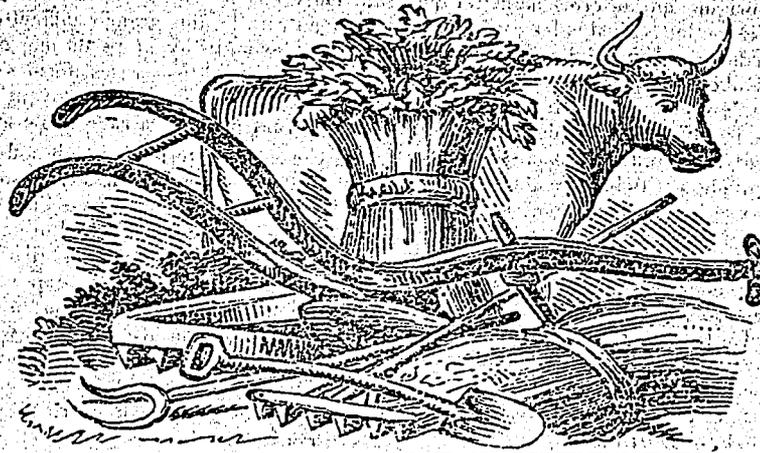
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " etc. 2 cts.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

LES PRODUITS DU DÉTAIL.

(Suite.)

Dans notre dernière causerie, nous disions qu'après la quatorzième, la quinzième, ou au plus la seizième génération, l'influence de l'atavisme est complètement annulée; c'est-à-dire que non-seulement les sujets améliorés possèdent les caractères et les aptitudes de la race noble, mais encore sont doués de la *constance*. Cependant nous énoncions aussi que ce résultat ne peut être obtenu qu'à la condition que toutes les unions soient faites par des mâles de la race amélioratrice.

Cet avancé est exact et nous en avons cité des preuves convaincantes; mais nous n'avons pas prétendu, par là, enseigner que, dans le cas où deux races se fusionnent l'une dans l'autre, les résultats ne sont satisfaisants qu'après le nombre de croisements que nous venons de donner. Ce n'est pas là l'idée que nous avions. Au contraire, dès la quatrième ou la cinquième génération, les métis obtenus possèdent déjà beaucoup de qualités dues à la race amélioratrice, ils sont alors des sujets importants par les produits qu'ils donnent suivant la spéculation que l'on a entreprise. Ils ne possèdent peut-être pas l'aptitude qu'on leur demande à son plus haut degré; ils peuvent être un peu inférieurs aux sujets de la race noble, mais ils sont certainement de beaucoup préférables à ceux de la race commune et sont déjà en état de récompenser l'améliorateur des sacrifices qu'il s'est imposés pour atteindre le but désiré.

Ces métis sont certainement précieux, comme individus, comme producteurs de viande, de lait, de laine ou de travail; tellement que si, rendus à ce degré d'amélioration, ils étaient laissés à eux-mêmes, ils retourneraient à leurs anciens défauts et après une couple de générations, ils ne se distingueraient en rien de la race commune dont on voulait les séparer. Ceci se conçoit: la constance de cette race commune, l'influence du climat et du régime, agissant dans le même sens, doivent indubitablement réussir à annihiler les effets qu'aurait pu produire la dose de sang

étranger que les métis auraient reçu des types améliorateurs. C'est en effet, ce qui a eu lieu, toutes les fois que l'amélioration n'a pas été poussée assez loin pour donner aux métis la constance nécessaire à leur parfaite reproduction.

Il y a quelques années, on introduisit dans nos campagnes des moutons New-Leicesters dont l'influence amélioratrice a été très-favorable à notre race indigène, les sujets obtenus de ces croisements furent très-précieux, tant sous le rapport de la facilité d'engraissement, que sous celui du volume et de la qualité de la laine; mais malheureusement, ces croisements n'ont pas été poursuivis, et, pour employer une expression consacrée chez les praticiens, *le sang s'est perdu*.

Ainsi, en résumé, lorsqu'on veut fondre deux races l'une dans l'autre, chaque croisement nouveau augmente la valeur des métis obtenus; mais ce n'est en moyenne qu'après le quinzième croisement que la race formée a acquis la *constance* indispensable à son existence comme race.

Le troisième but que l'on peut se proposer dans une opération de croisement, est celui de former une race intermédiaire entre la race amélioratrice et celle du pays; une race qui ne soit pas tout-à-fait aussi qualifiée que la première; mais qui soit du moins bien supérieure à la seconde; par exemple, qui ressemblerait au type améliorateur par une spécialité de production arrivée à un plus haut degré et qui tiendrait à la race commune par sa rusticité.

La solution de ce problème est difficile et demande une intelligence et un esprit d'observation peu communs. Bien plus, les mêmes écrivains agricoles que nous avons montrés, dans notre dernière causerie, comme niant la possibilité de la fusion de deux races l'une dans l'autre, regardent également comme impraticable la création d'une race intermédiaire par le moyen du croisement.

Mais dans ce cas-ci aussi bien que dans le précédent, les faits viennent démontrer la fausseté de principes agricoles que n'appuie aucun résultat pratique. L'agriculture ne s'enrichira jamais avec de vaines théories et ce n'est que des faits bien constatés et souvent répétés que l'on peut tirer des conséquences accep-

tables par le praticien qui veut rendre son exploitation lucrative. Les faits qui viennent démontrer la fausseté de ces théories sont nombreux et concluants. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, possèdent plusieurs races animales auxquelles la tradition n'attribue aucune autre origine que le croisement tel que nous l'entendons dans ce troisième but. Toutes les espèces de bétail fournissent des preuves contre ces théoriciens.

En Angleterre, Charles et Robert Colling, formèrent la race Durham actuelle. Avant 1770, la souche de cette race si précieuse et si justement estimée, montrait plus de défauts que de qualités et était loin de présenter à l'œil du connaisseur cette conformation qui annonce sa grande aptitude à l'engraissement. La sélection a écusans doute, une immense influence sur l'amélioration de l'ancien Durham ou de la race de Teeswater, comme on l'appelait alors; cependant nos plus savants agronomes s'accordent à reconnaître que le premier pas que le Durham a fait vers l'amélioration est dû à des croisements avec des reproducteurs de la race hollandaise. Le fameux taureau *Hubback* auquel on attribue l'amélioration radicale de la race provenait d'un mâle dont le père était un taureau hollandais et sa mère une vache de Durham ou de Teeswater; sa mère de *Hubback* était elle-même une demi-sang hollandaise-Durham.

Pendant quelques générations, on a donc fait intervenir un sang étranger, on a donc eu recours au croisement et cela n'a pas empêché le Durham perfectionné d'être une race parfaitement constante, transmettant infailliblement ses caractères et ses aptitudes dans toute leur intégrité.

L'Angleterre a encore formé par le même moyen de nombreuses races de porcs que les améliorateurs canadiens introduisent à grands frais dans ce pays-ci. Que sont les Suffolks, les Berkshires, les Hampshires, les Yorkshires? Ce sont tout simplement des métis dont la souche est la race indigène et qui ont reçu une dose plus ou moins abondante de sang chinois ou napolitain. Lorsque le sang étranger prédomine, la peau est presque complètement privée de soies. Cependant, malgré qu'elles soient des produits de croisements, ces races sont douées de cette *constance* sans laquelle une race n'existe pas: les magnifiques résultats que nous en retirons pour l'amélioration de notre race porcine en sont une preuve convaincante.

L'Allemagne a créé par le même moyen les magnifiques races bovines de Ober-Weimar et d'Ansbach qui ne sont que des croisements de la race hollandaise avec celle de Suisse (*Simmenthal*).

En France on remarque la race ovine créée par M. Yrart par le triple croisement de Mérinos, de Dishleys et de Mauchamps.

Il est donc bien prouvé par ces faits que la formation d'une race intermédiaire au moyen du croisement est possible, cependant, il faut reconnaître que cette méthode est la plus incertaine de toutes celles que nous avons vu jusqu'à présent; et que, plus que toute autre, elle exige, de la part de l'améliorateur une grande intelligence et beaucoup d'esprit d'observation.

De plus, ce genre d'amélioration produit lentement le résultat désiré et la sélection (c'est-à-dire, le choix judicieux des reproducteurs) doit être faite avec un soin minutieux. Pendant plusieurs générations, soit que l'on ait arrêté le croisement au demi-sang, au trois-quarts-sang, ou au sept-huitièmes, les produits obtenus oscilleront entre le type améliorateur et la race commune, ou en d'autres termes, leurs caractères, leurs formes et leurs aptitudes tiendront tantôt de la mère, tantôt du père.

Lorsqu'il s'agit de fondre deux races l'une dans l'autre le succès se fait longtemps attendre; mais l'améliorateur a devant lui une route toute tracée et n'a qu'à bien choisir la race noble pour arriver au but qu'il veut atteindre. Ici, les unions donnent presque toujours, avec certitude, les produits que l'on désire ob-

tenir; mais, dans la création d'une race intermédiaire il n'y a que les premiers pas qui aient un succès assuré; plus tard, lorsqu'on aura jugé suffisante la dose de sang étranger introduite dans la race commune il faudra recourir à la sélection en unissant entre eux les sujets obtenus du croisement. C'est alors que se rencontrera la plus grande difficulté de ce genre d'amélioration. Car les métis ayant perdu leur *constance* reproduiront difficilement les qualités et les formes que la race amélioratrice leur a fait prendre, et très-souvent les produits de ces unions ressembleront moins à la race noble qu'à celle du pays.

La cause de cette plus grande influence de la race commune tient surtout à ce que le climat, le sol et le régime agissent en sa faveur; mais si, comme nous l'avons enseigné précédemment, le spéculateur a amélioré sa culture et la production fourragère, cette influence sera de beaucoup diminuée. Suivant une opinion très-accréditée, on prétend même que le perfectionnement culturel peut devenir tel que le type améliorateur, se trouvant dans des conditions à peu près analogues à celles qu'il trouvait dans sa patrie, ne rencontre que peu d'obstacles à son action améliorante. D'après cela, nos lecteurs doivent conclure, que la création d'une race intermédiaire exige nécessairement le concours des circonstances locales et toutes les races que nous avons citées pour prouver la possibilité du succès n'ont pas été formées sans ce concours.

Au moyen d'une bonne alimentation seule, une race s'améliore d'elle-même: si la nourriture est abondante, et substantielle, les sujets prennent naturellement une taille plus forte, des formes meilleures, à plus forte raison cette transformation sera-t-elle plus complète et plus rapide si on a recours au croisement.

Ces deux forces (le croisement et la nourriture) doivent agir dans le même sens; car si leur action est opposée on ne pourra obtenir qu'une *résultante* qui sera d'autant plus faible, que leur opposition est plus complète. Lorsque nous avons démontré la possibilité de la création d'une race intermédiaire nous avons supposé la parfaite concordance de ces deux forces, et nous ne croyons au succès qu'à cette condition.

REVUE DE LA SEMAINE

Un Catholique, que nous avons interpellé par trois fois depuis plus d'un mois, s'est enfin décidé à répondre aux questions que nous lui avons posées. C'est l'*Evénement* qui donne maintenant l'hospitalité à ses articles: ils ont par conséquent grand besoin de se recommander par eux-mêmes.

Notre adversaire affirme d'abord comme fait très-certain que nous ne sommes ni sérieux ni de bonne foi lorsque nous l'interrogeons; il le conclut de ce que nous ne pouvons ignorer ce que nous demandons. Il n'y a évidemment aucun rapport entre les deux propositions qu'il met ici en regard, l'une comme antécédent, l'autre comme conséquent. Nous pouvons parfaitement savoir ce que nous lui demandons et être en même temps très-sérieux et de bonne foi en nous permettant de l'interroger. C'est malheureux qu'il écorche ainsi la logique dès le début; nous l'excusons pourtant, car nous devinons qu'il est au fond fort intrigué. Il soupçonne quelque piège en voyant notre persistance à exiger ses réponses à nos questions, et il voudrait savoir de suite où tout cela aboutira. Il ne faut rien précipiter et ménager l'intérêt jusqu'au bout. Quand l'aboutissement aura lieu, Monsieur s'en apercevra et en gardera mémoire.

Dans une phrase où suit le mépris, il nous apprend que nous n'avons pas traité la question de l'infailibilité du Pape et que le *Journal de Québec* s'est moqué de nous. Les moqueries du *Journal de Québec* ne nous trouvent guère sensible: elles sont

le plus souvent l'indice qu'une excellente note vient d'être méritée. Quant à l'infailibilité personnelle du Pape, nous n'ignorons pas que nous en avons dit peu de chose : on peut écrire des volumes sur ce sujet ; mais nous croyons avoir clairement et solidement démontré, quoiqu'en peu de mots, ce que nous avions en vue, c'est-à-dire que l'infailibilité personnelle du Pape est une vérité très-certaine qu'il n'est pas permis de nier. Pour nous personnellement, nous regardons cette infailibilité comme vérité de foi ; mais nous ne croyons pas nécessaire de faire de longues thèses théologiques pour amener tout le monde à penser ainsi : qu'on croie ce qu'on est strictement obligé de croire, qu'on le respecte, nous ne demandons rien de plus.

Après avoir dit qu'il va enfin répondre à nos questions, *Un Catholique* ajoute : " Je vous avertis que vous y perdez. "

Nous ne comprenons pas le sens de ces paroles. Comment pouvons-nous y perdre ? Si *Un Catholique* figure honorablement dans la lutte ; s'il se montre franc, loyal et savant ; s'il prouve, comme il le donne à entendre, qu'on l'a méconnu jusqu'ici et qu'on doit le tenir en très-haute estime, nous n'en éprouvons aucun chagrin ; encore bien moins nous croirions-nous rabaisés ou flétris. Nous ne nous expliquons pas que certains hommes puissent se croire rapetissés ou avilis parce que des frères grandissent à leurs côtés. S'il arrive en outre qu'*Un Catholique* nous convainque d'avoir pris l'erreur pour la vérité, nous n'y perdrons rien encore ; loin même d'y perdre, nous y gagnerons immensément. Notre intelligence, en effet, après avoir été débarrassée de l'erreur qui l'humiliait en pesant sur elle, sera mise en possession de la vérité qui l'élève, l'embellit et l'enrichit. N'est-ce pas là un résultat bien désirable ? Nous n'écrivons pas pour avoir raison, par esprit de caste, comme il le pense et l'assure avec tant de charité, en appuyant sur la répétition *vous et les vôtres* ; nous n'écrivons que dans l'intérêt du bien et de la vérité. Ni nous ni les nôtres n'avons à priori prêté de fausses doctrines à *Un Catholique* ; ni nous ni les nôtres ne lui avons imputé le contraire de ce qu'il pense ; ni nous ni les nôtres ne l'avons calomnié. Ses écrits et ses faits sont-là : c'est sur quoi tout le monde l'a jugé. Qu'il n'accuse que lui-même s'il n'est pas apprécié comme il voudrait l'être. On le jugera encore sur les écrits qu'il lit actuellement à la publicité, et nous pourrions l'assurer dès maintenant que, s'il garde sa méthode, loin de monter dans l'opinion, il baissera davantage. La réponse qu'il fait à la première question que nous lui avons adressée le prouve surabondamment. Nous allons l'examiner.

Répétons d'abord la question par nous posée :

" Comment se fait-il, lui avons-nous demandé, que nous péchions contre le respect dû à deux prélats et contre la raison en n'admirant pas sans réserve avec eux la Lettre de Mgr. d'Orléans, et qu'*Un Catholique* ait pu, sans manquer au respect dû à l'autorité ecclésiastique et à la raison, flageller publiquement, pendant plus de deux mois, le St. Office rendant une sentence doctrinale, le St. Office que Mgr. l'archevêque lui-même veut qu'on respecte d'autant plus qu'il parle après avoir pris l'avis du Souverain Pontife ? "

Il importe beaucoup de remarquer ici que, dans ce qui précède, nous ne qualifions ni de bon ni de mauvais l'acte d'*Un Catholique* censurant la Congrégation du St. Office. Nous nous contentons de mettre cet acte en présence de celui que nous avons posé, et nous disons : Si vous avez cru pouvoir vous permettre d'agir de telle façon envers la Sainte Inquisition, rendant une sentence doctrinale, pourquoi nous blâmez-vous de penser contrairement à deux évêques relativement à la Lettre de Mgr. d'Orléans ?

Un Catholique nous répond :

" Le St. Office s'est trompé dans la sentence qu'il a rendue contre Galilée, je le dis avec tous les théologiens du monde ; il a désavoué cette sentence et le Pape aussi l'a désavouée. Je dois

rester attaché au jugement du St. Office tant qu'il dure et l'abandonner au moment où il l'abandonne. Je n'ai donc manqué ni à l'obéissance ni au respect dûs à ce saint tribunal. Je suis parfaitement en règle. Mais vous, vous ne l'êtes pas, car vous contredisez radicalement, ouvertement le jugement de deux évêques, dont l'un est le vôtre, jugement public, jugement non désavoué. En résumé, voici nos deux positions respectives : vous êtes en face d'un jugement *maintenu* ; moi, je suis en face d'un jugement *désavoué*. Comprenez-vous la différence ? "

Telle est très-exactement la substance de la réponse que nous fait *Un Catholique*. Il s'étend ensuite assez longuement sur l'affaire de Galilée. Nous ne le suivrons pas là, car la question ne le demande pas. Nous dirons de suite et sans crainte de nous tromper que cette réponse est moins que faible et des plus sophistiques. Arrêtons-nous d'abord quelque peu sur la première partie de cette réponse, là où *Un Catholique* prétend qu'il est en règle. Le raisonnement, sur lequel il s'appuie pour le prouver, est basé sur les faits suivants : Le St. Office s'est trompé dans l'affaire de Galilée ; tous les théologiens le disent ; le St. Office a rétracté sa sentence et le Pape l'a désavouée.

Il est de la dernière évidence que ce raisonnement ne vaudra qu'autant que les faits allégués seront tout-à-fait certains. Or, il n'en est pas ainsi, il s'en faut de beaucoup.

En premier lieu, pour affirmer carrément que le St. Office s'est trompé en condamnant le système de Copernic, il faudrait qu'il fut rigoureusement démontré, et démontré de manière à ne laisser place à aucun doute, que le vrai système du monde est celui de Copernic. Or, pareille démonstration n'est pas faite, de l'aveu même des hommes les plus savants.

En second lieu, tous les théologiens du monde ne disent point ce que leur fait dire *Un Catholique*. Quelques mots de l'ancien évêque du Luçon, qui a longuement et savamment écrit sur cette matière en 1866, suffisent pour le prouver. Parlant donc de la sentence que la Congrégation du St. Office a rendue contre Galilée, il dit :

" Accorderons-nous volontiers que la Congrégation du St. Office s'est trompée parce qu'elle n'est pas infailible, et que le Pape qui lui laissait faire fausse voie ne s'est nullement trompé ? Si nous adoptons un pareil mode d'apologie, nous ne serions d'accord ni avec nous même ni avec les plus graves auteurs qui ont le mieux connu le saint tribunal. "

Et puis, parmi ceux qui disent que le St. Office s'est trompé dans cette circonstance, comment plusieurs le disent-ils ? Ils le disent comme faisant une concession aux savants entêtés, afin d'éviter d'interminables querelles avec eux. Le savant abbé Bouix, dans les pages mêmes citées par *Un Catholique* et qu'il semble avoir parcourues bien à la légère, le déclare presque formellement.

" Il est vrai, dit-il, que quelques-uns nient encore même aujourd'hui que le mouvement de la terre soit rigoureusement démontré, bien que tous les différents phénomènes connus soient d'accord avec cette hypothèse. Mais nous, nous voulons abonder ici dans le sens des adversaires. C'est pourquoi nous supposons comme tout-à-fait certain que la terre tourne autour du soleil. Cela posé, nous admettons que la Sainte Inquisition s'est trompée. "

Il fait ensuite voir que de la faillibilité du St. Office on ne peut rien conclure contre l'infailibilité personnelle du Pape.

En troisième lieu, personne n'a jamais pu ni ne pourra citer un fait ou un document qui atteste que le St. Office se soit rétracté.

En quatrième lieu, aucun Pape n'a ni formellement ni implicitement désavoué la sentence du St. Office. Qu'on le nomme ce Pape, s'il a existé. Nous savons bien que les œuvres de Galilée, prohibées en 1622, et se retrouvant au nombre des livres défendus dans l'Index si exact de Benoît XIV, en 1758, dans celui de Pie VI, en 1786, dans celui de Pie VII, en 1819, ne

tomment plus sous la prohibition depuis une détermination prise par la Congrégation de l'Index, le 16 août 1820, confirmée par celle du 17 septembre 1822, et publiée avec autorisation de Pie VII; mais que peut-on inférer rigoureusement de là? Que le St. Office s'est rétracté? Nullement. Que l'Index s'est rétracté? Nullement. Que le Pape a désavoué la sentence du St. Office? Nullement encore. La seule conclusion légitime à tirer de ce fait est celle que tire l'ancien évêque de Luçon: le système de Copernic, présenté à l'état de simple hypothèse, comme il l'est aujourd'hui, et non pas comme une vraie et rigoureuse démonstration; a paru tolérable à la Congrégation de l'Index, tandis que, présenté comme il l'a été d'abord, comme vérité absolument démontrée, il lui paraissait opposé à l'Écriture Sainte, ainsi qu'elle le déclara formellement. Donc, rien de moins avéré que les faits sur lesquels *Un Catholique* appuie le raisonnement qu'il nous oppose pour établir qu'il en est règle; donc, ce raisonnement ne vaut rien.

Nous lui dirons de suite que condamner le St. Office sans adoucissement ainsi qu'il l'a condamné, à propos de l'affaire de Galilée, présenter les membres de ce tribunal comme agissant d'une façon trop humaine, et cela sur des journaux mis aux mains de n'importe qui, peut à très juste titre s'appeler *flageller* le St. Office, quoiqu'il juge l'expression forte et même fautive. Qu'il se trouve en compagnie d'autres, cette circonstance ne change pas la nature de son acte. *Un Catholique* aurait dû se rappeler qu'il y avait à l'Institut Canadien de Montréal des hommes qui s'écartaient avec plaisir, de même qu'il y en avait au *Pays*, en janvier 1868, qui se prévalaient de ses dires pour se moquer de l'Index. Quant à nous, nous pouvons goûter le plaisir de n'avoir pas l'approbation de ces Messieurs.

Dans la seconde partie de sa réponse à notre première question, *Un Catholique* fait ressortir la différence qu'il y a entre son acte et le nôtre, différence qui, prétend-il, est tout à notre désavantage. "Moi, dit-il, je me trouve en face d'un jugement désavoué; vous, vous vous trouvez en face d'un jugement public et non désavoué." Peut-on jouer sur les mots et faire des sophismes avec si peu de vergogne! En opposant ici *jugement à jugement*, *Un Catholique* met sur le même pied la *sentence doctrinale* d'une Congrégation romaine et l'énoncé d'un acte de l'entendement, une simple formule appréciative, tombée de la bouche d'un évêque, laquelle n'oblige à rien du tout, puisque évidemment elle ne porte aucun caractère d'autorité. Le sophisme est trop grossier pour que Monsieur ne l'ait pas fait à dessein: il veut donc tromper ses lecteurs dans le but d'avoir le vain plaisir d'entendre proclamer qu'il a raison. Or cela n'est ni franc, ni loyal, et, venant de sa part, c'est loin d'être édifiant.

Un Catholique, qui vient de lire une page de M. l'abbé Bouix, où il a appris du nouveau, se hâte de nous demander ce que nous voulons insinuer en affirmant que le St. Office a rendu une *sentence doctrinale* dans l'affaire de Galilée.

"Voulez-vous insinuer, nous dit-il, que cette sentence obligeait au for intérieur? Vous auriez tort. D'après M. Bouix, le St. Office a droit de se faire obéir extérieurement, mais il ne peut obliger personne à adhérer intérieurement à ses décisions."

Les opinions sont partagées là-dessus cependant: d'après Gobat, qui est un savant homme aussi, et d'autres avec lui, le St. Office oblige au for intérieur par ses déclarations doctrinales. Mais, mettons qu'il n'oblige pas ainsi directement; il oblige très-certainement d'une manière indirecte. Comme, de l'aveu de tous, cette Congrégation a une très-haute autorité dans l'Église, sitôt qu'elle rend une sentence doctrinale, un principe de la loi naturelle intervient lequel dit qu'il ne faut pas, sans raison suffisante, s'exposer au danger de tomber dans l'erreur en refusant d'adhérer intérieurement à ce que déclare une autorité des plus graves. Monsieur aurait dû prendre les choses ainsi pour être dans le vrai et édifier son monde.

Un Catholique nous reproche encore d'avoir dit que dans l'affaire de Galilée le St. Office parla *après avoir pris l'avis* du Souverain Pontife. Rien de plus vrai pourtant: Comment un savant tel que Monsieur peut-il ignorer que les qualificatifs du St. Office ont qualifié deux propositions de Galilée sur l'ordre même du Pape, et que la congrégation du 25 février 1616 s'est tenue devant lui? Il motive comme suit le reproche qu'il nous adresse: "Une chose que vous ne pouvez ignorer, c'est que, dans le cas dont il s'agit, le décret du St. Office n'a pas eu la sanction du Souverain Pontife." Par quelle fatalité *Un Catholique* confond-il toujours les choses les plus distinctes! Jamais nous n'avons parlé de la sanction du Souverain Pontife. Prendre l'avis du Pape et avoir sa sanction ne sont pas deux expressions synonymes: *Un Catholique* doit entendre le français.

Un dernier mot pour aujourd'hui. Jamais nous n'avons cru ni dit qu'*Un Catholique* a eu raison dans sa discussion avec *Un Chrétien*. Tout ce que nous retons de dire le prouve: *Un Catholique* nous parle d'une réunion nombreuse, tenue près de Ste. Anne, où l'on aurait proclamé qu'il avait raison, mais qu'il fallait le taire. Il ajoute que nous devons le savoir. Nous l'ignorons complètement. Que Monsieur veuille bien nous faire grâce de ces commérages. C'est bien assez, de par le temps qui court, de voir le *vicaire* de l'*Événement*, que nous ne pouvons nous résigner à croire prêtre, salir du papier par d'ineptes, de vils et scandaleux propos. Cet écrivain, que nous jugeons trop bas placé pour l'honneur de notre mépris, ravale le prêtre jusqu'à le faire écornifleur de presbytère. Ce ne sont pas les choses qu'il prétend révéler qui sont honteuses, c'est le métier qu'il exerce. Qu'il ne soit jamais connu, car il sera montré au bout du doigt.

A propos d'un écrit que M. Schmouth, professeur à l'École d'agriculture de Ste. Anne, a publié dans le *Nouveau-Monde*, M. le rédacteur de la *Minerve* est tombé dans un accès de tirure qui touche à la démence. Il ne garde plus de mesure. Sa mauvaise loi s'affiche si effrontément, son dépit concentré s'exhale dans un style si gamin, qu'on ne saurait reconnaître chez lui le gentilhomme tel que le veut le monde le moins scrupuleux. S'il n'est pas capable de s'imposer un frein par vertu, qu'il le fasse au moins par honneur. Il parle de jalousie, d'égoïsme, de mannequins, d'incapacités, d'argent englouti sans l'ombre d'un bon résultat, de *queues de veau* enfin qui ne peuvent conduire un homme à la postérité. Il trouve encore que la *Gazette* n'est pas forte, qu'elle a de la prétention et qu'elle produit du scandale dans le but de faire son chemin. Il a cessé de discuter avec elle, parce qu'il a peur de l'éclaboussure. Il aurait dû ajouter, pour être dans le vrai, que les malpropretés venant de lui faisaient seules éclaboussure. Nos écrits et les siens ont été jugés par le public, et chacun peut encore y résérer et constater de nouveau qu'aux sottises déclamatoires, qu'aux injustes accusations nous avons opposé des arguments et des faits tellement concluants que M. de la *Minerve*, qui sait plus d'un moyen malhonnête pour se tirer d'affaire dans une discussion, a cru prudent cependant de plier bagage et de se tenir coi. Il doit se rappeler que dans cette circonstance il a eu contre lui les organes les plus respectables de la presse. La *Minerve* prétend éclairer le Gouvernement sur le compte de l'École d'agriculture de Ste. Anne. Les beaux écus de la caisse publique fascinent trop la vieille pour qu'elle soit bon luminaire. Elle oublie souvent d'éclairer sa lanterne: les affaires du Nord-Ouest sont là pour le prouver.

Un télégramme d'Ottawa nous annonce que M. Bouchette, du département des douanes, sera envoyé à la Rivière-Rouge pour remplir le poste laissé vacant par M. McDougall. Une dépêche que publie le *Nouveau-Monde*, au sujet des tristes affaires du Nord-Ouest, dit que le peuple de là s'accorde généralement à repousser les autorités canadiennes et veut s'annexer aux États-Unis. Il paraîtrait qu'on aurait poussé les Sioux à s'emparer de

Pembiin et du St. Joseph pour se venger du secours donné aux insurgés par les américains de la frontière, qui sont dans une grande agitation.

Un tremblement de terre très-violent a été fait sentir dans la Californie orientale le 26^e décembre dernier. Les vibrations allaient du nord au sud et duraient, en moyenne, dix secondes. Elles ont commencé à six heures du soir et se sont prolongées toute la nuit.

Les derniers journaux d'Europe ne parlent, à propos du Concile, que de ses travaux d'organisation. La commission, nommée par le Pape, pour examiner, admettre ou repousser les propositions dues à l'initiative d'un ou de plusieurs Pères du Concile, se compose de 25 membres dont 12 cardinaux, 2 patriarches, 10 archevêques et un évêque. La commission, chargée d'examiner le dogme, compte 14 archevêques, 1 patriarche et 9 évêques. Pie IX a donné des Lettres Apostoliques par lesquelles il règle l'ordre général à garder pendant les délibérations du Concile, et une Constitution qui limite les censures ecclésiastiques dites *latae sententiae*. Il a encore réglé de quelle manière se fera l'élection du futur Souverain Pontife; no cas que Dieu l'appelle à lui pendant le Concile.

On lit dans l'*Echo de Rome* : "Pie IX a dit à NN. SS. Manning et Merrimot : Je n'ai pas oublié les services que Mgr. d'Orléans a rendus au St. Siège; mais je ne comprends pas sous quelle inspiration il a agi dans l'esclandre qu'il vient de faire."

"Voici comment à Rome l'on apprécie le coryphée des gallicans et des libéraux catholiques : Ses derniers écrits le montrent académicien, plus que théologien; plus indulgent envers un parti indigne de toute caresse que juste envers l'Eglise catholique; plus soumis à César qu'à Pierre; plus rhéteur que savant; plus sophiste que bon raisonneur."

On lit dans le même journal : "Dimanche dernier (5 décembre); M. Louis Venillot a obtenu son audience. Pie IX lui a dit : Je suis content de vous et pour le fond et pour la forme; je vous bénis, vous, votre famille et tous vos abonnés. — Ces quelques paroles mettent à néant tous les dires de Mgr. d'Orléans. Dans ces derniers jours, l'*Univers* a vu le nombre de ses abonnés augmenter de 930 noms."

L'*Univers* dit qu'on raconte que dans la congrégation du 10 décembre, Mgr. d'Orléans est sorti de la salle conciliaire sans vouloir voter. Il blâme le mode des élections et le règlement du Concile donné par le Pape.

CORRESPONDANCE

Le Rapport sur l'enseignement agricole

(Suite et fin)

M. l'Editeur, Nos élèves cultivateurs, dit le rapport livrent aux durs travaux de la ferme, avec des habits tachés, des mains noires, des visages couverts de sueur et de poussière : s'ils voient à côté d'eux des jeunes gens aux mains blanches, aux habits élégants, s'amusant de gymnastique, ayant de brillantes fêtes littéraires, etc. Nos élèves cultivateurs feront un retour sur leur position comparativement dure et ennuyeuse : ils se dégoûteront peut-être de l'étude et du métier de cultivateur.

Non, monsieur le Président, ce n'est pas là ce qui dégoûtera nos élèves des écoles agricoles, du métier de cultivateur. Nous avons eu trop souvent les preuves du contraire. L'école de Ste. Anne est juxta-posée au collège, à l'Ecole littéraire comme vous l'appellez et depuis dix à onze ans qu'elle occupe cette position l'école d'agriculture n'a pas du tout souffert du voisinage. Tout au contraire plusieurs des élèves du collège ont désiré ardemment laisser les bancs du collège pour ceux de l'Ecole, et si le temps nous le permettait nous vous citerions plusieurs noms à l'appui de notre avancé. Des Elèves de Rhétorique, de Belles-lettres, et de Philosophie n'ont pas craint de se salir les mains pour venir apprendre l'art le plus beau et le plus noble qui soit au monde, le seul art que Dieu ait reconnu comme nécessaire au

soutien de la société. Pendant les heures de congé, les élèves du collège demandaient comme une faveur de se livrer sur la ferme aux travaux les moins attrayants, par exemple l'arrachage des légumes. Les Elèves de l'Ecole dans leurs habits de travail passent avec plaisir devant ceux du collège dans leur costume soi-disant élégant.

A Ste. Thérèse, la position des élèves de l'Ecole d'Agriculture vis-à-vis de ceux du Collège a pu être différente; mais peut-on conclure de ce fait isolé, que la proximité d'un collège, amène chez les étudiants en agriculture le dégoût de leur art? Apparemment, puisque Monsieur le dit dans son rapport: Mais nous avons fait voir dans une autre partie de notre travail que ce qu'il dit n'est pas toujours logique. En voilà encore une preuve.

Tout jeune homme bien né qui a reçu une éducation convenable ne peut pas se laisser aller au mépris de l'agriculture et si malheureusement les étudiants du collège de Ste. Thérèse n'ont pas l'esprit de donner à l'art agricole, l'estime que cet art mérite à tous égards, nous sommes obligés d'en tirer de tristes conséquences sur cette institution, sur son mode d'enseignement et sur l'esprit qui anime ses directeurs et professeurs. Car généralement l'élève participe des idées de ses professeurs et si un élève, au sortir du cours classique, jette le mépris sur une chose honorable et digne de respect, il faut en conclure que les maîtres qui l'ont instruit n'ont pas cherché à faire disparaître des idées erronées et même ont dû contribuer à leur faire prendre ce mépris. Ste. Thérèse peut être dans ce cas, et cela nous peine beaucoup par considération pour cette institution et dans l'intérêt du pays.

Monsieur le Président du Comité veut, sans doute comme nous que l'agriculture soit estimée; mais il s'y prend mal; tout dans son rapport respire le mépris de tout ce qui regarde l'art agricole, et sous le manteau du respect, il cherche à ravaler cet art si noble. Il faut avouer qu'il excelle dans cette partie du moins.

Maintenant pour compléter cet article sur les causes qui éloignent les élèves des écoles d'agriculture, nous allons en faire connaître une cinquième qui suivant nous l'emporte sur toutes celles qu'il a énumérées, et qui en outre doit être indiquée comme l'une de celles qui contribuent le plus à l'augmentation de la fièvre d'émigration qui dépeuple de plus en plus notre belle patrie. Nous voulons parler de l'instruction incomplète que reçoivent nos jeunes gens dans les collèges classiques.

Les éléments de la science agricole sont nécessaires à tout homme instruit quelle que soit la profession qu'il embrasse. Déjà dans nos écoles de médecine, plusieurs des professeurs cherchent, par les meilleures raisons, à faire comprendre cette vérité à leurs élèves. M. le Dr. La Rue Professeur, à l'Université Laval, va plus loin même, et très-souvent le public a le plaisir de lire les excellents articles de ce monsieur sur l'agriculture. Mais l'heureuse influence des conseils donnés par les professeurs des écoles de médecine ne peut être que très-restreinte et nous ne pensons pas être trop exigeant en demandant plus. Un pays n'est réellement riche que par son agriculture et nous voudrions que la science agricole fut plus réellement comprise.

On se plaint, dans les hautes régions de la société, à répéter que le Canada est un pays éminemment agricole; mais on ne va pas plus loin, la plupart de nos hommes publics mêmes négligent trop souvent les intérêts de l'agriculture qui sont seuls les vrais intérêts sociaux. Toute autre serait la conduite de ces hommes si les jeunes gens recevaient pendant leurs études au collège, de *leçons classiques d'agriculture*. L'établissement d'une chaire d'agriculture dans nos séminaires et collèges aurait donc le meilleur effet sur la société. Tous les élèves y connaîtraient que l'agriculture est la *profession par excellence*, et lorsque plus tard, ils choisiraient une position sociale, ils sauraient toujours traiter l'agriculture avec l'estime qu'elle mérite. Le prêtre, le médecin,

l'avocat, le notaire, etc., agiront, dans la mesure de leurs forces et de leur influence sur la propagation des saines idées agricoles et même sur les améliorations dont la culture des champs en Canada éprouve un besoin pressant.

Si cette idée avait été mise en pratique il y a une trentaine d'années, nous n'aurions pas à déplorer le peu d'estime qu'un grand nombre de nos hommes instruits accordent de nos jours à l'art agricole et Monsieur Tassé aurait probablement essayé de faire prévaloir d'autres idées que celles qu'il a émises dans son rapport.

En terminant, nous demanderons pardon au public de l'avoir entretenu aussi longtemps sur cet examen du rapport de M. S. Tassé, mais la question est d'une si grande importance que, tout en abrégant beaucoup, nous nous sommes cru obligé d'entrer dans quelques détails qui nous ont paru très-nécessaires.

Nous devons aussi nos meilleurs remerciements à M. l'abbé F. X. Méthot et à M. le Dr Larue pour avoir eux aussi pris la plume dans cette occasion afin d'éclairer le public sur une question pleine d'actualité et qui intéresse nos plus grands intérêts sociaux.

J. D. SCHMOUTH, Prof. E. A.

Du commerce des chevaux

Tout éleveur a nécessairement des chevaux à vendre. Les uns n'élèvent que pour leur besoin et n'ont ainsi que de vieux chevaux à vendre à mesure que les jeunes viennent les remplacer. D'autres, et ceux-ci doivent former la plus grande majorité, élèvent pour vendre, et ont toujours de jeunes chevaux à la disposition des acheteurs.

D'autres, enfin, élèvent et achètent en outre, ou des poulains, ou de jeunes chevaux, sur lesquels ils pensent pouvoir gagner en les revendant.

Tout cela est déterminé par la position et par le goût particulier de chaque cultivateur; mais en règle générale le cultivateur doit être plus ou moins marchand de chevaux et ne peut être entièrement étranger au commerce des chevaux. Bien dirigé, l'éleveur des chevaux doit donner des bénéfices qui peuvent être considérables.

Pour faire le commerce des chevaux, en vendant et achetant, il faut un goût particulier, je dirais volontiers une passion. Mais cette passion ne suffit pas, il faut que le cultivateur ait l'intelligence et les connaissances qui assurent le succès, il faut qu'il soit convenablement placé, il faut en outre qu'il soit assez sage, assez maître de lui-même pour ne jamais sacrifier ses devoirs à ses plaisirs, qu'il ne quitte pas sa maison, qu'il ne néglige pas sa culture et la surveillance de ses gens pour aller aux marchés. Il est facile de perdre ainsi chez soi dix fois plus qu'on ne peut gagner sur la vente d'un cheval.—FELIX VILLEROY

Ne pas trop embrasser mais persévérer

On demandait un jour à un patron qui, de simple ouvrier, s'était élevé une petite fortune, comment il avait fait pour en arriver là.

« Mon moyen est bien simple, dit-il : je n'ai jamais voulu trop embrasser; mais j'ai persévéré dans ce que j'avais entrepris. Ainsi, lorsque j'ai gagné ma première pièce de quarante sous par jour, ce qui était beaucoup dans mon temps, je me suis dit : je vais économiser deux sous et je l'ai fait. Puis, mes petites économies persévérantes faisant boule de neige, j'ai pu les faire plus fortes, sans me gêner, à mesure que mes journées augmentaient, et une fois mis sur la voie de l'épargne, je n'ai plus eu besoin de me fixer une règle. J'économisais, j'économisais tant et si bien que j'ai pu mettre de côté, au bout de dix ans, quelques milliers de francs, avec lesquels je me suis établi et j'ai prospéré.

« Plusieurs ouvriers m'ayant demandé mon secret, je leur ai dit : ne prétendez pas d'abord faire trop d'économies; ce serait un feu de paille qui ne durerait pas; mais fixez-vous un chiffre d'économie faible que vous êtes sûr de toujours atteindre, sauf le chômage de la maladie, et ne manquez jamais d'atteindre ce chiffre. Au bout d'un an vous m'en donnerez des nouvelles.

« Tous ceux, dit-il en terminant, qui ont suivi mon procédé s'en sont bien trouvés et m'en ont remercié. Ils ont débuté par mettre de côté deux sous par jour, et ont fini par épargner dix sous ou un franc, c'est-à-dire par se mettre au dessus du besoin. Je n'ai pas pris de brevet pour mon invention; aussi je la livre à qui voudra s'en servir. »

Extrait du livre de mon oncle.—F. E. J.

Sociétés d'agriculture et de colonisation

Nous sommes heureux d'enregistrer dans nos colonnes les sociétés d'agriculture et de colonisation qui viennent de se former dans les comtés de Temiscouata, Montmagny, Lévis et Lotbinière. Nous espérons que ces sociétés ne manqueront de faire de généreux efforts pour atteindre leurs buts.

Société de colonisation du comté de Temiscouata.

Président, Révd. Oct. Hébert; vice-président, Benjamin Dionne, écr.; secrétaire-trésorier, Elie Mailloux, écr., M. P. P.; Directeurs:—Révd. J. C. Cloutier, J. B. Beaulieu, écr., Max. Bérubé, Félix Gagnon, Frs. Comberon, J. B. Pelletier, Jos. Mailloux, P. LeBel, M. A. Morin, Révd. M. Moreau, M. Levasseur, J. B. Miville, S. Chouinard, Ol. Martin, Ls. Fortier, Révd. M. Guy, S. M. Audet, Geo. Gagnon, H. Gagnon, H. Garon, Mathias Lamidon et J. Ouellet.

Société de colonisation de St. Pierre de Montmagny.

Président, Gabriel Cloutier, écr., J. P.; vice-président, P. Elz. Lavergne, écr., A. T.; secrétaire-trésorier, Ph. Landry, écr. A. B.

Directeurs:—M. M. J. B. Picard, F. H. Morin, pour St. Pierre; Prudent Lavergne, pour St. François; Benjamin Roy, pour Berthier.

Société d'agriculture du comté de Lévis.

Président, E. H. Marceau, écr., de St. Henri; vice-président, Cl. Lemieux, de N.-D. de Lévis; secrétaire-trésorier, L. M. Carrier, écr., N. P., de St. Henri.

Directeurs:—M. M. Benj. Moffette, St. Nicolas; Narc. Cantin, St. Romuald; Isaac Cantin, St. Jean Chrysostôme; Oct. Hallé, St. Étienne; Ant. Hallé, St. Lambert; P. Bildeau, St. Henri; Isidore Bégin, N.-D. de Lévis, et J. B. Nolin, St. Joseph de Lévis.

Société d'agriculture du comté de Lotbinière (société no. 2)

Président, H. G. Joly, écr., M. P. P.; vice-président, F. Legendre, écr.; secrétaire-trésorier, M. Couture, N. P.

Directeurs:—M. M. J. B. Beaudet, St. Jean des Chaillons; F. Parrot, Ste Emélie de Lotbinière; Jos. Laliberté, Lotbinière; Narc. Lachance, St. Édouard; Landry Bibeau, St. Flavien; B. Garneau, Ste. Croix; E. Larue, écr., St. Antoine de Tilly; Léon Lambert, St. Apollinaire.

Petite chronique agricole

Janvier s'est signalé le 7 du courant. Nous avons eu la plus sérieuse tempête de la saison. Il est tombé toute la journée une neige épaisse accompagnée d'un très-fort vent de sud-ouest. L'atmosphère en était obscurcie, et l'abondance de la neige jointe à la fureur du vent rendait toute sortie presque impossible. Le lendemain le calme était parfaitement rétabli, la journée a été magnifique. Mais dimanche nous avons failli avoir une nouvelle édition de la journée de vendredi, le vent et la neige ont apparu de nouveau. Depuis nous jouissons du beau temps, mais la température est froide.

Nous apprenons avec plaisir que le rendement de la récolte est très satisfaisant. Plusieurs cultivateurs nous disent que leur blé leur a donné 15 à 18 minots par 100 gerbes. C'est un grand

progrès, car il n'y a pas très longtemps on entendait fréquemment dire que le blé ne donnait que 9 à 11 minots par 100 gerbes, et puis encore du blé de chétive apparence. Le seigle et l'avoine sont aussi beaucoup plus abondants.

RECETTES AGRICOLES

Pour empêcher les vaches de se têter

Le remède est tout à la fois simple et parfait. Prenez un morceau de bois sain et dur, d'environ 12 pouces de long et un pouce et demi de circonférence (de tour), rendez-le par un moyen quelconque, doux et lisse, terminez-le en pointe fine à chaque extrémité (une aiguille en fer fera tout aussi bien), faites-le entrer dans le nez de la vache en dedans des deux narines, laissez-le dans cette position, et elle n'en éprouvera aucun inconvénient. Elle ne se têtera jamais tant que le morceau de bois y sera maintenu.

Moyen facile de guérir les verrues

Chauffez un bout de fer jusqu'au rouge sombre, puis roupourez un peu de résine sur la verrue et appliquez-y le fer rouge.

Pour guérir la gale chez les veaux

Pour guérir la gale chez les veaux, faites usage d'une solution concentrée d'acide carbolique, en en faisant dissoudre un once dans une chopine d'eau. Appliquez cette solution avec une éponge. On peut se procurer l'acide carbolique chez tous les pharmaciens.

F U I L L E T O N

LA FILLE DU BANQUIER

PREMIERE PARTIE

IV

Comment Henri Delagrave mit à exécution la seconde partie de son projet de vengeance.

(Suite.)

L'homme recula lentement du côté de la fenêtre.

Alors les charbons de feu changèrent de place. Le grognement devint plus fort, et un corps traversa l'espace. L'homme tomba lourdement sur le tapis du plancher, et sentit les dents d'un énorme dogue qui lui perçaient la gorge.

C'était le Terre-Neuve d'Alfred de Moidrey, qui, comme nous l'avons dit plus haut, s'était constitué de lui-même le gardien de l'enfant de son maître.

La lampe qui était sur la table se renversa, et il se livra au milieu de l'obscurité qu'éclairaient seuls faiblement les rayons de la lune, un terrible combat.

L'homme et le chien luttèrent, l'un avec désespoir, l'autre avec un courage invincible.

Ce qui rendait le combat plus horrible encore, c'est qu'il se passait en silence.

L'homme ne fit pas entendre une parole, le chien pas un aboiement.

C'était un combat à outrance, féroce et implacable.

L'enfant s'éveilla, mais, paralysé par la crainte, il ne poussa pas un cri. Les mains crispées sur son berceau, il attendait avec des émotions inexprimables, la fin de la lutte. Etrange spectateur pour une pareille scène!

L'homme réussit à tirer son couteau, espèce de long poignard, et, pendant que le chien le tenait toujours cloué sur le plancher, il le lui enfonça dans le corps.

Les dents du dogue lâchèrent prise; ses yeux, tout à l'heure si menaçants et si étincelants de rage, se voilèrent; et, tout pantelant et tout sanglant, il roula sur le tapis.

L'homme, une fois débarrassé de son terrible antagoniste, réunissait tous ses efforts pour se traîner vers la fenêtre entrouverte. Mais les blessures qu'il avait reçues étaient des plus graves; il

se sentit évanouir, et, lui aussi, tomba à quelque distance de son ennemi inanimé.

En ce moment, la figure d'un autre homme se présenta dans l'entrebaillement de la fenêtre.

— A quoi t'amuses-tu donc? Où est l'enfant? dit une voix.

Personne ne répondit. Effrayé par ce silence, l'homme au visage masqué s'appuya contre le chambranle de la fenêtre et chercha du regard à percer l'obscurité.

Tout d'abord il ne vit rien, car les yeux du fidèle animal étaient fermés, et le corps du meurtrier gisait insensible à moitié caché par les longs plis des rideaux.

L'homme masqué prit une résolution désespérée, et sauta dans la chambre.

A la vue du chien, il fit un ou deux pas en arrière; mais sa terreur redoubla quand il découvrit son complice baigné dans son sang.

Ses yeux se portèrent ensuite sur l'enfant qui tremblait de frayeur, et tout ce qui s'était passé lui fut expliqué.

Il réfléchit un moment, avant de se décider à agir.

Cet homme a son compte, murmura-t-il d'un ton froid et impassible; cependant il lui reste encore assez de vie pour être capable de parler quand il reprendra connaissance. Je n'ose le laisser ici, à moins que je ne sois bien sûr.

Il s'arrêta et regarda avec inquiétude autour de lui.

Je pourrais bien le descendre dans le bateau, reprit-il; mais après qu'est-ce que j'en ferais? Avec une blessure comme celle qu'il a à la gorge, il est impossible qu'il vive. Il n'en a certainement pas pour longtemps.

Comme il achevait ces mots, un rayon de la lune passant entre les rideaux fit briller un objet gisant sur le plancher.

C'était le couteau que le moribond avait laissé échapper de sa main.

L'homme au masque le vit; et il se baissa pour le ramasser et un feu sinistre illumina son visage.

Une heure ou deux de plus ou de moins qu'importe! Et d'ailleurs, quel prix peut avoir la vie d'une pareille brute? dit-il à voix basse.

Il leva le couteau, s'arrêta, le leva une seconde fois et frappa Jacques Bertrand, car c'était lui, s'agita légèrement et poussa un gémissement.

L'enfant, pour la première fois, commença à crier.

L'homme au masque bondit sur ses pieds.

— Silence! cria-t-il en courant au berceau.

Mais l'enfant terrifié à la vue du masque lutta vainement pour obéir. En même temps un bruit de pas éloignés se fit entendre dans l'escalier.

L'assassin arracha vivement les rideaux du berceau et les roula autour du visage de l'enfant pour étouffer ses cris.

Puis, le prenant dans ses bras, il courut à la fenêtre.

Une courte échelle posée sur le bord du rocher au-dessous ne lui laissait aucune difficulté à descendre.

Au moment de franchir la fenêtre, il se retourna, en serrant l'enfant sur sa poitrine.

— Tu m'as marqué à la joue, Alfred de Moidrey murmura-t-il, et tu t'es réjoui du châtimeur que m'infligea ton épée. A mon tour, maintenant, je te frappe au cœur!

Les pas que l'on avait entendus étaient arrivés près de la porte. Une main tourna la clef dans la serrure.

— Un fils et une fortune perdus, ajouta l'homme au masque, tout cela le même jour! Ma vengeance a été complète! Et il disparut.

C'était Madame Bernier qui entrait. Elle avait entendu les cris de l'enfant; aussi alla-t-elle droit vers le Berceau.

En marchant elle trébucha.

C'était contre le cadavre du pauvre chien.

Elle tomba sur ses genoux et ses mains touchèrent le corps d'un homme.

La clarté de la lune frappait son visage et en rendait visibles tous les traits.

Madame Bernier resta dans l'attitude où elle était tombée, le corps penché en avant, et appuyées sur ses mains.

Son regard était rivé par une étrange fascination, sur la figure livide et déjà glacée qu'elle voyait à un demi-pied d'elle.

— Oh! ciel! s'écria-t-elle. Il est revenu! C'est lui, le mal-

heureux ! Il est revenu !

Un quart d'heure à peu près s'était écoulé depuis la scène que nous venons de raconter. Madame de Moidrey était occupée à chercher différents morceaux de musique sur son piano, lorsqu'un cri déchirant, paraissant venir l'autre bout de l'appartement, la fit tressaillir.

En se retournant tout alarmée, elle vit debout, juste dans la lumière d'une lampe posée sur une console près de la porte, une figure aussi pâle qu'un fantôme et des yeux exprimant la terreur dans ce qu'elle a de plus grand et de plus horrible.

— Madame Bernier !

Ces deux mots s'échappèrent de ses lèvres.

La gouvernante, car c'était elle, sembla faire un effort désespéré, et s'avançant tout à fait dans la lumière, elle se jeta aux pieds de sa maîtresse.

Les mains qu'elle éleva vers elle, dans l'agonie de son désespoir, étaient teintes de sang, et sa robe en était également couverte dans plusieurs endroits.

— Il n'est plus là ! madame ! il n'est plus là ! s'écria-t-elle.

— Il n'est plus là ! qui ? demanda Madame de Moidrey dont le cœur se glaça de crainte.

— L'enfant !

— Mon enfant !

Et, saisissant la gouvernante par le poignet, avec une force que l'on n'aurait pas soupçonnée dans une personne aussi frêle et aussi délicate, elle le traîna à ses pieds.

— Parlez ! s'écria-t-elle De qui est ce sang ?

— Ce n'est pas le sien ! Dieu merci ! ce n'est pas le sien ! Mais il n'est plus là ! on l'a volé !

La mère, repoussant la gouvernante, courut avec la rapidité d'une flèche, traversa tout un labyrinthe d'escaliers et d'appartements, et arriva à la chambre de son fils.

Son premier regard tomba sur le chien qui avait recouvert assez de force pour se traîner jusqu'au berceau près duquel il était couché, le museau posé sur le drap taché de son sang.

Au moment où entra sa maîtresse, il essaya de se lever, et poussant un long mugissement, il tourna vers elle ses yeux voilés par l'ombre de la mort.

Le berceau était vide.

Mme de Moidrey courut à la fenêtre et se pencha en dehors.

Une échelle descendait jusqu'à la plate-forme du rocher. Au dessous roulaient doucement les vagues de la mer qui reflétait les rayons de la lune.

Mais elle n'entendit rien, elle ne vit rien qui lui annonçât la présence d'un être vivant.

Le cœur de la pauvre mère cessa presque de battre ; elle se sentait évanouir, et ce ne fut que par un effort surhumain qu'elle put s'empêcher de tomber.

— Je ne me suis absentée que quelques instants, dit une voix derrière elle ; et, quand je suis revenue, j'ai trouvé tous dans l'état où vous le voyez, le chien blessé, le berceau vide et plus d'enfant !

— Et vous n'avez rien vu que cela ?

— Rien, madame.

La voix de la gouvernante trembla en prononçant ces mots ; elle jeta les yeux autour d'elle en frissonnant.

Son hésitation et l'étrangeté de son regard ne furent point remarquées de Mme de Moidrey, qui, tout entière à son désespoir, s'était précipitée sur le berceau vide de son fils.

La terrible nouvelle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair dans tout le château.

Les serviteurs épouvantés se pressaient devant la porte, lorsqu'ils s'écartèrent, tout à coup, pour laisser passer Alfred de Moidrey.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda-t-il d'une voix qu'il s'efforça vainement de rendre ferme. Qu'est-ce qu'il y a ?

En apercevant sa femme près du bureau, dans un état complet d'anéantissement, tout son sang-froid l'abandonna, et se tournant vivement vers la gouvernante, il lui demanda :

— Où est mon fils ?

Et, sans attendre sa réponse, il se précipita à la fenêtre.

— Des torches ! cria-t-il. Nous chercherons partout, dans tous les coins, dans toutes les crevasses des rochers, le voleur doit encore y être caché. Apportez des torches !

Une seconde après, il était descendu, par l'échelle, sur la plate-forme.

Les recherches durèrent de longues heures. Il n'y eut pas une crevasse, le long de la côte, pas un seul endroit dans le parc ou dans le bois qui ne fut examiné attentivement.

Mais tout fut inutile. Nulle part on ne retrouva l'héritier des de Moidrey.

Un labourer qui regagnait sa demeure avait vu, ce soir même, un homme à cheval passer près de lui, et soutenant sur la selle, enveloppé dans des étoffes, un objet volumineux qu'il n'avait pu bien distinguer.

Il lui avait souhaité le bonsoir, comme c'est encore l'habitude dans la campagne, quand deux personnes se rencontrent, même étant inconnues l'une à l'autre ; mais il n'avait point reçu de réponse. Seulement, il affirmait avoir entendu les cris étouffés d'un enfant, au moment où le cavalier pressait son cheval à coup d'éperon.

Hélas ! quoique les motifs qui avaient poussé le voleur à enlever leur enfant restassent pour eux un effrayant mystère, les malheureux parents ne doutèrent pas que ce ne fut leur fils que le fermier avait vu ainsi passer.

Le soleil était haut dans le ciel quand le lendemain Alfred de Moidrey, épuisé et le cœur brisé, reprit le chemin de sa demeure, triste et désolée.

La nature était souriante, et semblait se rire de sa douleur. Il était tellement plongé dans ses lugubres méditations, qu'il ne remarqua point les longues lignes de corbeaux qui volaient et tournoyaient au-dessus du chêne maudit. Chacune des branches de l'arbre était littéralement chargée de ses oiseaux de mort.

En rentrant, il trouva sa femme en proie à une fièvre violente causée par le choc qu'elle avait éprouvé.

Un médecin qu'on avait fait venir du voisinage était auprès d'elle.

Alfred de Moidrey pénétra dans la chambre qu'éclairait seulement un faible jour, et demeura, quelques instants, les yeux fixés sur sa femme sans connaissance.

— Quel changement ! murmura-t-il depuis hier, quand le présent paraissait si beau et l'avenir si plein d'espérance ! Certainement, la fortune nous a frappés de ses coups les plus terribles, et il lui serait maintenant impossible d'ajouter à notre misère !

Il se trompait.

Le nuage chargé de foudre avait éclaté sur sa tête. La coupe du malheur était à ses lèvres, mais il ne l'avait pas encore vidée jusqu'à la lie.

LOUIS BAILLEUL.

(A continuer.)

A VOINE DE NORVEGE A VENDRE.— Le sousigné offre en vente cent minots de cette avoine récoltée à Ste. Anne l'été dernier, et supérieure à celle achetée des Etats-Unis. — Prix le minot, \$5 ; $\frac{1}{2}$ minot, \$3 ; $\frac{1}{4}$ de minot, \$2.

30 décembre 1869.

FIRMIN H. PROULX

Lettres non réclamées au Bureau de poste Ste. Anne

Beauparlant, Olivier—Beaulieu, Eliza—Bouchard, Delphine—Bérubé, Napoléon—Bossé, Lambert—Chouinard, Charles—Courcy, Frs.—Castonguay, Dme—André—Couillard, Dlle Léontine—Dubé, Antoine—Dubé, Isaïe—Déry, Joseph—Déchêne, Dme Firmin—Desautels, Augustin—Fournier, Hubert—Gagné, Thos.—Grondin, Abraham—Gagnon, Pierre—Grondin, Germain—Lajeunesse, Isaïe—Martin, Antoine—Moreau, Liza—Moreau Sara—Honoré, Madore—Morin, Séraphine—Martin, Fortuné—Morel, Etienne—Morin, Chs.—Martin, Frs.—Ouellet, Antoinette—Ouellette, Pierre—Ouellette, Henriette—Ouellet, Sophie—Ouellet, Veuve Major—Ouellet, Rémi (2)—Pelletier, Chs. (2)—Plourde, Vve—Octave—Potvin, Firmin—Thiboutot, Louis—Pelletier, Joseph (2)—Paquet, Chs.—Sirois, Magloire (2)—Soucy, Villeneuve—St. Amant, Olivier—St. Aubin, Marcel.

14 janvier 1870.

J. DIONNE, M. P.